

Décret

Générale

modern

Décret n° 2011-077/PR/MEERN portant la mise sous tutelle la Société Libya Oil Djibouti par le Gouvernement de Djibouti.

n° 2011-077/PR/MEERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
23 mai 2011

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2011

Date du numéro
31 mai 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-067/PREdu 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Energie et de l'Eau, chargé des Ressources Naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

La Société Libya Oil Djibouti est mise sous Tutelle Conservatoire conformément à la Notification du Ministre de l'Energie et de l'Eau, chargé des Ressources Naturelles en date du 21 mai 2011 et ses ressources financières sont gelées.

Article 2

Cette mesure conservatoire a pour but d'assurer la continuité du service et de sauvegarder les intérêts des consommateurs.

Article 3

Les prérogatives du Directeur Général sont abrogées et le Conseil d'Administration de la Société est dissout.

Article 4

Un Conseil d'Administration est mis en place pour assurer la continuité de la Société et préserver les intérêts aussi bien des actionnaires que de l'Etat Djiboutien.

Article 5

Le Conseil d'Administration nommera en sa première séance un Directeur Général par intérim pour l'exécution de la tutelle conservatoire.

Article 6

Le présent Décret est immédiatement exécutoire avant publication au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH